**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutements d’un(e) consultant(e) international(e)** **Senior pour l’évaluation à mi-parcours du** **programme : « Lutte contre les VBG, Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en RDC », Programme JAD.**

**Référence du dossier : 020/IC-INT/JAD/2021**

Date : 23/06/2021

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission :** d’un(e) consultant(e) international(e) senior pour l’évaluation à mi-parcours du programme JAD

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, International

**Intitulé du projet :** Lutte contre les VBG, Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en RDC

**Durée de la mission :** 53 jours calendaires parmi lesquels 35 jours de visites sur les terrains et 18 jours de travail à distance.

**Prière envoyer vos propositions (proposition technique et Lettre d´Offre avec une proposition financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le mercredi 07 juillet 2021 à 16 heures de Kinshasa. Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

Les offres sont publiées sur les sites suivants du PNUD :

<http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=>79969

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte et justification :**

|  |
| --- |
| Dans le but de soutenir les efforts de la RDC en matière de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de la promotion des droits des femmes et des filles, le Gouvernement Canadien, à travers Affaires Mondiales Canada, a financé à hauteur de 18 millions de dollars canadiens (18.000.000$ CAD), la mise en œuvre d’un Programme conjoint dénommé « Lutte contre les VBG : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo », en sigle « Programme JAD ». D’une durée de cinq (5) ans, ce programme vise à contribuer à (i) la réduction des VBG à travers l’adoption d’attitudes et de normes socioculturelles respectant l’égalité des sexes, (ii) le renforcement du pouvoir et de la résilience des survivant-e-s à travers une prise en charge holistique et (iii) le renforcement de la coordination nationale. La tutelle de ce programme JAD est assurée par le Ministère national du Genre, Enfant et Famille et son exécution confiée à trois agences des Nations Unies : PNUD, UNFPA et BCNUDH sous la coordination globale du PNUD. Dans la mise en œuvre, les agences des Nations unies travaillent en partenariat avec les ONG Internationales (Oxfam et Search for Common Ground), les ONG nationales, les collectifs/réseaux d’associations féminines, les Volontaires Communautaires, les Universités nationales, certains services techniques des ministères sectoriels impliqués dans la lutte contre les VBG.Ce programme a démarré au mois d’avril 2018 et est mis en œuvre dans cinq provinces, à savoir : Kinshasa, Kasaï Central, Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri. Il a adopté l’approche modulaire prévoyant durant trois ans (2018-2021) la consolidation des acquis du précédent Programme dénommé Tupinge Ubakaji ; exécuté dans les trois provinces de l’Est de la RDC (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri), et durant cinq ans (2018-2023) le développement des activités du Programme dans les deux nouvelles provinces de l’Ouest de la RDC (Kinshasa et Kasaï-Central). Dans cette perspective, conformément au document du projet (Prodoc) et au plan d’évaluation du Bureau Pays, l’évaluation à mi-parcours de ce programme est planifiée vers le mois de janvier 2021 afin d’analyser/examiner le programme et porter un jugement critique sur base des critères d’évaluation bien définis ci-dessous. Les résultats et les conclusions de cette évaluation permettront aux parties prenantes au programme de prendre des décisions éclairées et d’améliorer, si besoin y a, la planification stratégique des résultats attendus dans les provinces de l’Ouest, de consolider les acquis dans les provinces de l’Est et d’en tirer les enseignements pour alimenter les interventions futures dans le même domaine étant entendu que les trois provinces de l’Est sont à leur troisième et dernière année de mise en œuvre. C’est dans ce cadre que ces termes de référence sont élaborés. Ils définissent l’orientation globale sur : le processus, les compétences requises de l’équipe de l’évaluation, les objectifs de l’évaluation, les critères et aspects/questions d’analyse, la méthodologie, les livrables, les indications de chronogramme, la portée géographique, la gouvernance de l’évaluation, etc. 1. **Objectifs :**

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants, articulés autour de trois composantes complémentaires et intégrées :* Soutenir l’engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l’égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG (**Composante 1- Prévention des VBG**) ;
* Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant-e-s de VBG et des parents des survivant-e-s mineur-e-s à travers la consolidation et le développement des mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d’autres structures d’offre de services ainsi qu’à travers la mobilisation des réseaux communautaires d’alerte, de prévention et de réponses aux VBG (**Composante 2 –** **Prise en charge holistique des survivant-e-s de VBG**) ;
* Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VGB (**Composante 3-** **Coordination**)*.*
 |

**2. Missions et responsabilités du/de la consultant(e)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  **I. OBJET ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION** Cette évaluation est initiée par le PNUD avec l’implication des parties prenantes du programme JAD afin de répondre aux exigences des principes de la redevabilité, de la transparence et de l’apprentissage. • Concernant la redevabilité et la transparence, cette évaluation rendra compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Programme, auprès du bailleur de fonds (Gouvernement Canadien), du Gouvernement de la RDC (ministère de tutelle et ceux impliqués aux niveaux national et provincial) et des bénéficiaires attendus. • Quant à l’apprentissage organisationnel, cette évaluation permettra d’identifier les succès et leurs facteurs, les échecs et leurs facteurs, et de formuler des recommandations pour améliorer l’intervention en cours dans les deux provinces de l’Ouest et mieux appréhender la conceptualisation de l’approche dans les interventions futures. L’objectif principal de cette évaluation est d’apprécier la performance globale du programme JAD au regard des objectifs lui assignés et de la chaîne des résultats attendus (produits/effets/impact) et d’en analyser la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité et l’impact conformément aux standards applicables aux évaluations des projets et programmes de développement aux Nations Unies. En outre, cette évaluation devra tenir compte de la manière dont l’intervention a cherché à renforcer l’application de l’approche fondée sur les droits fondamentaux et l’intégration de la problématique hommes-femmes dans les efforts en matière de développement.Ci-dessous, les points clés qui devront résumer les attentes des parties au regard de cette évaluation :1. Apprécier dans quelle mesure la stratégie d’intervention et les résultats obtenus sont-ils en adéquation avec les priorités provinciales et nationales ;
2. Evaluer dans quelle mesure les activités de ce programme contribuent-elles à l’atteinte des résultats prévus dans le cadre de résultats ainsi que dans sa théorie de changement ;
3. Examiner dans quelle mesure les ressources investies ont conduit à des réalisations dans les limites de coûts acceptables et permis d’atteindre de façon appropriée les différents groupes cibles ;
4. Evaluer la contribution du programme à promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes (gender equality) et à renforcer les capacités des femmes (women’s empowerment) à être autonome ;
5. Evaluer la manière dont les rapports sociaux entre les hommes et les femmes sont affectés à la suite des interventions de ce programme conjoint et cerner les perspectives de ses transformations à long terme ;
6. Recueillir et juger la perception qu’ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du programme, ministères de tutelle et sectoriels, autorités politico-administratives, judiciaires et locales, services techniques de l’Etat appuyés par le programme, membres des communautés et partenaires de mise en œuvre, etc.) sur les réalisations du programme ;
7. Apprécier l’engagement de la population locale, des autorités locales, provinciales et nationales ainsi que les mesures prises par la partie nationale pour assurer l’appropriation et la pérennisation des acquis de ce programme dans les trois provinces de consolidation à l’Est ;
8. Apprécier les chances de survie des actions, la capacité à se poursuivre lorsque l’appui aura cessé ;

 1. Mettre en relief les leçons apprises, les bonnes pratiques[[1]](#footnote-1)et formuler des recommandations utiles pour la mise en œuvre et le suivi de cycles ultérieurs de projets similaires.
2. **PORTEE DE L’EVALUATION**

 **2.1**. **Portée géographique:**Cette évaluation couvrira toutes les cinq provinces de mise en œuvre, à savoir : Kinshasa, Kasaï Central, Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri. **2.2. Portée chronologique :**L’évaluation portera sur la période allant du début du programme (avril 2018) à juin 2021. **2.3. Portée thématique/composantes :**L’évaluation couvrira toutes les trois composantes du programme (Prévention, Prise en charge holistique et Coordination) et analysera la manière dont le programme est mis en œuvre (durabilité versus appropriation). Les conclusions de cette évaluation fourniront non seulement des orientations pour la poursuite du programme dans les provinces de l’Ouest mais aussi les perspectives possibles pour les provinces de l’Est (faudra-t-il envisager une autre phase de programmation ou non au regard du changement escompté). 1. **CRITERES D’EVALUATION ET QUESTIONS INDICATIVES CLES**

Sur base de cinq critères d’évaluation, à savoir : Pertinence, Efficacité, Efficience, Durabilité et Impact, l’équipe d’évaluation devra examiner la performance globale de ce programme en répondant, notamment aux questions ci-après :1. **Pertinence**
* Dans quelle mesure les objectifs visés par le Programme lors de sa conception correspondent-ils aux priorités nationales en matière des VBG et aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ciblés ?
* La conception de ce programme répond-elle adéquatement aux besoins des groupes les plus vulnérables du pays ? Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d’autres projets & programmes pertinents dans la conception du ce programme ?
* Le choix des partenaires institutionnels et techniques de mise en œuvre sur terrain a-t- il été rationnel et pertinent ?
* Dans quelle mesure les choix des interventions et des méthodes sont-ils appropriés pour l’atteinte des objectifs du programme ?
* Dans quelle mesure l’équilibre entre les composantes était-il pertinent face aux enjeux ?
* Dans quelle mesure la théorie du changement, la stratégie d’intervention développée et les moyens utilisés pour atteindre les objectifs ont-ils été pertinents ?
1. **Efficacité**
* Quelle est la performance globale du programme en termes de réalisation des produits et effets attendus au niveau de chacune des composantes du programme ?
* Dans quelle mesure les activités réalisées ont permis d’atteindre les résultats prévus (quantité et qualité) et de quelle manière ces résultats contribuent à l’atteinte des objectifs fixés par le programme ?
* Les activités du programme ont-elles été mises en œuvre dans les délais tels que prévus dans les différentes planifications ? Dans quelle mesure les résultats obtenus, au niveau des effets et des produits, ont-ils bénéficié à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes ?
* Quel a été le niveau de collaboration entre l’équipe du programme, le bailleur et les Ministères & Institutions nationales concernés par le programme ?
* Dans quelle mesure les résultats atteints permettent de valider les liens de causalité définis dans la Théorie de Changement ?
* Dans quelle mesure les partenariats techniques, les synergies et les collaborations établis ont-ils favorisés la réalisation des produits (résultats immédiats) et l’atteinte des effets (résultats intermédiaires) ?
* Dans quelle mesure les mécanismes de pilotage et de suivi des activités mis en place ont-ils permis l’atteinte des résultats escomptés ?
* Dans quelle mesure le PNUD a-t-il pu établir une collaboration harmonieuse avec l’UNFPA, le BCNUDH afin d’asseoir une coordination efficace prônant la qualité des services de prise en charge holistiques ?
* Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l’exécution de ce programme et comment ont-ils influé sur les résultats attendus ?
* Quels sont les facteurs internes qui ont contribué au succès des interventions du programme ?
* Dans quelle mesure le système de suivi évaluation et le reportage mis en place est –il performant pour mesurer les progrès vers les résultats obtenus, identifier les problèmes et proposer les pistes des solutions à temps réel pour soutenir la mise en œuvre efficace du programme ?
1. **Efficience**
* Quels sont les coûts liés à la mise en œuvre du programme pendant la période considérée ? Ces coûts sont-ils acceptables et/ou proportionnels aux résultats obtenus ?
* Les ressources (humaines, matérielles et financières) mises à la disposition du programme ont-elles été suffisantes pour délivrer les résultats attendus ?
* Dans quelle mesure les résultats obtenus ont-ils été livrés à temps et avec la qualité requise ?
* Les modalités de gestion ainsi que la structure de gouvernance mises en place par le programme (Comité de pilotage, Comité technique, Unité de gestion et de coordination, mécanisme de coordinations provinciales et territoriales, etc.) ont-elles facilité, la coordination des activités, la prise de décision et la production des résultats dans les délais prévus ?
* Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) le programme a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficience ?
1. **Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions**
* Dans quelle mesure les résultats obtenus vont-ils survivre après la clôture du programme ?
* Le programme a-t-il permis aux institutions clés dédiées à la coordination et aux autorités politico-administratives d’acquérir les capacités nécessaires pour assurer la coordination, le suivi et la pérennisation des acquis du programme ?
* Existe-t-il des cadres réglementaires soutenant la pérennisation des acquis de ce programme ?
* Dans quelle mesure les politiques nationales, les mécanismes de coordination nationale et provinciales mis en place vont-ils permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière de lutte contre les violences basées sur le genre, la promotion de la justice et l’autonomisation des femmes et des filles dans les cinq provinces du programme ?
* Dans quelle mesure les interventions du programme contribuent-elles, d’une part, à un changement durable dans le comportement ou les pratiques individuelles, et d’autre part, aux changements organisationnels, structurels ou politiques durables sur le VBG ?
* Dans quelle mesure le programme pourrait-il être reproduit ou monté à l’échelle ?
* Le programme dispose-t-il d’une stratégie de sortie élaborée de façon participative avec les différents acteurs pour les trois provinces de l’Est en phase terminale ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

 1. **Impact du projet**
* Quels sont les changements en termes de comportement et de pratique observés dans les communautés en rapport avec les VBG ?
* Dans quelle mesure le programme JAD a-t-il contribué ou non aux changements escomptés (réduction de la prévalence des VSBG dans les communautés ciblées) ?
1. **Égalité des sexes**
* Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du programme ?
* Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus?
1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L'évaluation utilisera une approche équilibrée combinant la responsabilisation et les considérations relatives à l'apprentissage. L'évaluation devra produire un rapport qui reflète le jugement indépendant des évaluateurs.Pour cela, l’évaluation devra s’appuyer sur les méthodes mixtes (qualitatives et quantitatives) permettant d’établir la triangulation des résultats du terrain sur une base factuelle solide et crédible.L'évaluation portera non seulement sur les perceptions des bénéficiaires directs des services du programme, mais aussi sur un examen systématique des documents du programme (rapports, plans, prodoc, etc.), et les entretiens avec le bailleur et les acteurs clés (Agences UN, Ministères et autres institutions de l’Etat, ONG internationales et nationales de mise en œuvre, Associations féminines, etc.).Les méthodes suivantes sont proposées aux consultants :* **Revue Documentaire** : examen des documents pertinents produits dans le cadre du programme ;
* **Analyse coût-efficacité** : pour calculer le rapport coût-efficacité ;
* **Entretiens semi-structurés** : entrevues en face à face avec les principales parties prenantes notamment la partie nationale, le bailleur de fonds, les gestionnaires du programme et les partenaires clés de mise en œuvre du programme et les représentants des principales organisations de la société civile.
* **Focus group ou avec des informateurs clés :** avec des bénéficiaires directs et indirects (séparés par âge et sexe) pour appréhender les changements observés dans les communautés ciblées de cinq provinces.
* **Visite sur le terrain :** validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ; Examen et analyse des données provenant du suivi ou d’autres sources ou autres méthodes
* **Examen et analyse des données :** provenant du suivi ou d’autres sources ou autres méthodes d’analyse : Assurer la meilleure validité, fiabilité des données (qualité) possible et encourager leur utilisation ; l’équipe d’évaluation veillera à trianguler les différentes sources de données.

Ces méthodes étant indicatives, les évaluateurs ont la latitude de proposer d’autres approches et méthodes qu’ils jugeraient susceptibles de mieux répondre à l’objet et aux questions de cette évaluation. Par ailleurs, l’approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l’évaluation devront être clairement présentées dans le rapport de démarrage et doit faire l’objet de discussions poussées et d’un accord entre le Commanditeur/Co-gestionnaire de l’évaluation et les évaluateurs.1. **COMPOSITION DE L’EQUIPE D’EVALUATION**

Afin de réaliser cette mission, deux consultants indépendants seront recrutés dont un (1) Evaluateur Senior / Consultant International et un (1) Evaluateur Junior / Consultant National. L'équipe sera coordonnée par l’Evaluateur Senior dont le rôle principal sera de superviser l'équipe sur terrain et d’assurer en même temps la qualité des livrables de l’évaluation, afin de délivrer tous les produits attendus dans les délais fixés. L’Evaluateur Senior est responsable de la livraison des produits de l'évaluation dans les délais, le respect du format et la qualité requise.Au sein de cette équipe, il devra y avoir un équilibre approprié en termes de formation, de compétences et d'expérience dans l'évaluation de programmes et ses techniques ainsi que la gestion axée sur les résultats de développement, de connaissances et d'expériences dans les initiatives post-conflit, des conflits dans la région des Grands Lacs, de consolidation de la paix, et également d'expérience aux procédures des agences des Nations Unies, notamment le PNUD, l’UNFPA et le BCNUDH. Une solide expertise en Etat de droits et en matière de prévention et de résilience particulièrement dans le domaine de lutte contre l’impunité des violences basées sur le genre et d’autonomisation des femmes serait un atout.L’Evaluateur Senior sera le chef de l’équipe des consultants. Il devra pour ce faire avoir une parfaite connaissance du français (écrit et parlé) et être capable de résumer le rapport d'évaluation.1. **ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DE L’EVALUATION**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[2]](#footnote-2) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système de Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[3]](#footnote-3).1. **MODALITES D’EXECUTION**

Les rôles et responsabilités clés des parties impliquées dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit : a) **Équipe d'évaluation** : elle sera composée de deux consultants dont un International et un national. Ils devront soumettre le rapport initial incluant l’approche méthodologique, les rapports provisoire et final d’évaluation conformément aux termes de référence. b) **Gestionnaire de l’évaluation** : l’Unité UPAQ du PNUD avec responsabilités :* *Participer à toutes les étapes du processus d’évaluation : a) analyse de l’évaluabilité, b) préparation, c) mise en oeuvre et gestion, et d) utilisation de l’évaluation*
* *Diriger la rédaction des termes de référence de l’évaluation*
* *Participer à la sélection/au recrutement des évaluateurs externes*
* *Garantir l’indépendance des évaluations*
* *Apporter un appui administratif aux évaluateurs et leur transmet les données et les documents nécessaires*
* *Assurer la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d’évaluation*
* *Présenter les évaluateurs à l’unité de programme dans son ensemble, à l’équipe de direction et aux principales parties prenantes de l’évaluation, et veiller à ce que l’approche d’évaluation soit pleinement inclusive et transparente*
* *Examiner et valider les rapports de démarrage, notamment les questions et les méthodologies d’évaluation*
* *Examiner et fournir des observations sur les ébauches de rapports d’évaluation, diffuser les rapports d’évaluation préliminaires et finaux.*
* *Recueillir et consolider les commentaires sur les ébauches des rapports d’évaluation et les transmet à l’équipe d’évaluation en vue de finaliser le rapport d’évaluation*
* *Contribuer à la préparation des réponses de la direction et des mesures principales pour chaque recommandation adressée au PNUD*
* *Veiller à ce que les termes de référence, le rapport final d’évaluation, les réponses de la direction, les enseignements tirés et toute autre information pertinente soient disponibles publiquement dans l’ERC, selon les délais prescrits*

c) **Co-gestionnaires de l'évaluation** : l’Analyste au Programme, la Coordonnatrice du programme, les responsables en Suivi et Evaluation, les Experts de mise en œuvre et points focaux des composantes du programme (PNUD, UNFPA, BCNUDH, OXFAM et SFCG) pour : * *Préparer les Tdr de l’évaluation ;*
* *Gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;*
* *Fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et logistique ainsi que la documentation requise,*
* *Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports provisoire et final de l'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité ;*
* *Répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée ;*

c) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (Ministère du genre, Ministère de la Justice et Droits Humains, divisions provinciales genre/santé/justice et DH, Bailleur, partenaires de mise en œuvre et autres acteurs clés) pour :* *Assurer un rôle consultatif tout au long du processus d’évaluation*
* *Veiller à ce que les normes en matière d’évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l’indépendance*
* *Fournir des conseils quant à la pertinence de l’évaluation et des questions et de la méthodologie d’évaluation, et une appréciation de la crédibilité et de l’exploitabilité des conclusions et des recommandations au regard des preuves avancées*
* *Appuyer et contribuer au développement des réponses de la direction et des mesures principales à prendre*

Une séance de restitution sera organisée entre l’équipe d’évaluation, le Gestionnaire, le Co-gestionnaire et le groupe de référence pour passer en revue les principaux constats, conclusions, recommandations et leçons apprises.d) **Groupe Consultatif** : le Représentant Résident du PNUD, le Représentant de l’UNFPA, le Directeur du BCNUDH, le Directeur Pays d’OXFAM et le Directeur Pays de SFCG pour fournir des conseils stratégiques et techniques sur la qualité de l'évaluation.* **Rôle du PNUD**

Le rôle principal du PNUD est d’assurer la coordination afin de gérer tout le processus de l’évaluation entre les différentes composantes du programme, les partenaires clés et l’équipe d’évaluation. Le PNUD devra aussi s’assurer de la diffusion du rapport et de l’utilisation des recommandations afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et d’améliorer la prise de décisions pour les interventions futures.* **Rôles des autres parties prenantes :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No**  | **Parties prenantes**  | **Rôles clef attendu**  |
| 01 | Partenaires Agence et ONG de mise en œuvre :  | * Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l’évaluation
* Partager avec l’équipe d’évaluation 1 ou 2 questions majeures qu’ils souhaitent être adressées, abordées par l’évaluation et susciter ainsi davantage l’intérêt
* Utiliser les données de l’évaluation
 |
| 02 | Structures étatiques : | * Collaborer et disponibiliser avec transparence et objectivité les informations exigées par l’évaluation
* Partager avec l’équipe d’évaluation 1 ou 2 questions majeures qu’ils souhaitent être adressées, abordées par l’évaluation et susciter ainsi davantage l’intérêt
* Utiliser les données de l’évaluation
* Echanger sur la qualité des résultats de l’intervention en comparaison avec les normes et standards nationaux
 |
| 03 | Autorités locales  | * Soutenir tout le processus et à tous les niveaux
 |
| 04 | Bénéficiaires  | * Produire des feedbacks objectifs sur le processus de planification, de mise en œuvre et de coordination des activités
* Produire des feedbacks sur la manière et la collaboration avec toutes les parties prenantes (dignité) et le niveau de satisfaction au vu des résultats générés par le projet et les recommandations pour les interventions futures
 |

 |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les livrables, délais d´exécution et tranches de paiement se présentent comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables /Description**  | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement en %** |
| * Produit 1 : **Rapport de démarrage (10-15 pages)**, validé par l’Equipe d’assurance qualité et les Co-gestionnaires de l’Evaluation.

Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec le PNUD et à l’issue de l’examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l’évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d’évaluateurs internationaux. Ce document permettra donc de décrire l'approche de l’équipe ainsi que la méthodologie spécifique de l’évaluation. Il comprendra également la Matrice d’évaluation qui sera utilisée pour collecter des données ainsi qu’une proposition du calendrier de la mission. * Les outils de collecte de données : Des guides pour les interviews et focus groups ainsi qu’une matrice de conception d’évaluation seront inclus comme annexe de ce document. Ce produit constituera la première base sur laquelle l’équipe d’évaluation et les responsables de l'évaluation s’accorderont. Le rapport de démarrage sera soumis au Programme dans les cinq jours suivants l’arrivée des consultants à Kinshasa et se conformera au canevas du rapport repris dans l'annexe 1 des présents termes de référence.
 | 7 jours après l’arrivée des consultants à Kinshasa | 30% |
| * Produit 2 : **Rapport provisoire d'évaluation**, rendu sept (07) jours après la réunion d’information / débriefing des premières constatations, en français et structuré selon le format du rapport final fourni en annexe, ne comptant pas plus de 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 6 jours pour réagir au rapport provisoire et transmettre leurs commentaires sous forme consolidée aux évaluateurs.
 | 7 jours après la réunion de débriefing de la mission d’évaluation (restitution des principaux constats, recommandations et conclusions) par les consultants.  | 40% |
| * Produit 3 : **Rapport final d’évaluation :** il contiendra un résumé analytique d’au maximum cinq pages. Ce résumé présentera une brève description du programme, son contexte et sa situation actuelle, l'objectif de l'évaluation, sa méthodologie et ses principaux résultats, les conclusions, leçons apprises et recommandations.

Le rapport final sera envoyé aux membres du groupe de référence de l'évaluation. Il sera structuré selon les indications données en annexe et validé par l’Equipe d’assurance qualité ainsi que le Commissaire de l’évaluation.  | 14 jours après la soumission du rapport provisoire.  | 30% |

 |

**4. Qualifications et Expériences requises**

|  |
| --- |
| *Education et expériences* * **Education :** Diplôme universitaire supérieur de niveau licence en sciences économiques, sociales, politiques ou toute autre discipline apparentée ;

**Expérience :*** Au moins 10 ans d’expérience dans la gestion et la conduite des évaluations des projets/ programme de développement au niveau international ;
* Expérience dans l’évaluation des projets de lutte contre les VBG ;
* Connaissance avérée dans l’utilisation des méthodologies innovatrices et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences empiriques pour démontrer les liens de causalité ;
* Expérience avérée dans l’analyse et le traitement des données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l’homme ;
* Expérience avérée dans la gestion des budgets et l’analyse des états financiers ;
* Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats de développement et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre ;

**Compétences :*** Sens élevé de responsabilité et aptitude à travailler en équipe et à délivrer des résultats de qualité dans les délais ;
* Bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, l’UNFPA et le BCNUDH serait un avantage ;
* Très bonne connaissance du contexte de développement de la RDC et de la stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
* Très bonne connaissance du système judiciaire congolais, de santé sexuelle et reproductive ainsi que des programmes de résilience et d’autonomisation ;
* Capacité d’analyse organisationnelle avérée ;
* Excellente capacité en communication et en rédaction des rapports ;
* Connaissance de la ville province de Kinshasa et des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Kasai serait un avantage ;

**Langues Requises :** Maîtrise du français (écrit et parlé) Maîtrise de l’anglais serait considérée comme un atout. |

**5. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultant(e)s intéressé(e)s doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :**1. Proposition technique :*** Un CV détaillé incluant notamment des activités passées et présentes en rapport avec la mission, l’expérience et les compétences attendues ;
* Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et présentant clairement l’approche globale que le(la) candidat(e) compte utiliser pour la fourniture des livrables de qualité et dans les délais impartis ;
* Une description détaillée des critères de performance essentiels proposés qu’il entend garantir en démontrant comment la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission répond aux spécifications stipulées ou les surpasse.

**2. Lettre d´offre avec une proposition financière** La proposition financière doit indiquer :(i) Le montant total/somme forfaitaire globale. Afin d'aider le PNUD RD Congo dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :Les honoraires du (de la) consultant (e) (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus). |

**7. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evaluation**L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).1. *Les propositions techniques*

Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d´évaluation** | **Points** |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle un diplôme universitaire supérieur de niveau licence en sciences économiques, sociales, politiques ou toute autre discipline apparentée ? | 5 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins 10 ans d’expérience dans la gestion et la conduite des évaluations des projets/ programme de développement ? | 15 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience dans la gestion et la conduite des évaluations des projets/ programme de lutte contre les VBG ?  | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une bonne connaissance de la stratégie nationale de Lutte contre les VSBG et du contexte de développement de la RDC ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats de développement et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l’approche genre ?  | 15 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience dans la gestion des budgets et l’analyse des états financiers ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, l’UNFPA et le BCNUDH? | 10 |
| L’approche globale proposée par le(la) candidat(e) est-elle de nature à garantir la fourniture des livrables de qualité dans les délais impartis ? | 15 |
| La méthodologie et le chronogramme proposés sont-ils cohérents par rapport à l’approche globale à utiliser et réalistes pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicités dans les termes de référence ? | 10 |
| **Total note proposition technique**  | **100** |

**Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**1. *Les propositions financières*

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30*****Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.*****Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**8. Autres information pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu ayant 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****

**ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE**

**Annexe 1 : Modèle de rapport d’évaluation (provisoire et final)**

1. Titre et pages de couverture.
	* Nom de l’intervention évaluée
	* Date de l’évaluation et du rapport
	* Pays de l’intervention évaluée
	* Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils/elles sont affilié-e-s
	* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
	* Remerciements
2. Informations relatives à l’évaluation et au programme : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d’évaluation (non-FEM)44, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

|  |
| --- |
| **Informations sur le programme/la réalisation** |
| **Titre du programme/de la réalisation** |  |
| **Numéro Atlas** |  |
| **Produit et résultat institutionnel**  |  |
| **Pays** |  |
| **Région** |  |
| **Date de signature du document de projet** |  |
| **Dates du projet** | **Démarrage** | **Fin prévue** |
|  |  |
| **Budget du projet** |  |
| **Dépenses engagées à la date de l’évaluation** |  |
| **Source de financement** |  |
| **Agence d’exécution** [**45**](#_bookmark79) |  |
| **Informations relatives à l’évaluation** |
| **Type d’évaluation (projet/réalisation/thématique/ DPP etc.)** |  |
| **Finale/mi-parcours/autre** |  |
| **Période évaluée** | **Début** | **Fin** |
|  |  |
| **Évaluateurs** |  |
| **Adresse email de l’évaluateur** |  |  |
| **Dates de l’évaluation** | **Début** | **Fin** |

1. Table des matières
	* Inclure les encadrés, figures, tableaux et annexes avec les références des pages.
2. Liste des acronymes et abréviations
3. Résumé analytique (quatre pages maximum) : une section indépendante :
	* Décrivant brièvement le sujet de l’évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
	* Expliquant l’objet et les objectifs de l’évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
	* Décrivant les principaux aspects de l’approche et des méthodes d’évaluation.
	* Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
	* Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
4. Introduction
5. Description de l’intervention
6. Champ et objectifs de l'évaluation
7. Approche et méthodes utilisées dans l’évaluation
8. Réponse aux questions d'évaluations / Analyse des données en faisant le lien entre les produits obtenus et l’effet escompté
9. Constatations
10. Conclusions
11. Recommandations
12. Leçons apprises et bonnes pratiques
	* Sous-section spécifique y compris sur le genre
	* Recommandations globales (y compris les recommandations produites des réponses aux questions principales d’évaluation)
13. Annexes du rapport
	* Termes de référence de l’évaluation,
	* Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d’évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d’entretien, protocoles d’observation etc.) ;
	* Matrice de documentation des critères de l’évaluation : Echelle résultats immédiats/intermédiaires/lien si possible avec le résultat ultime ;
	* Liste des personnes rencontrées, groupes interviewés ou consultés, des sites visités et des documents consultés ;
	* Liste des documents d’aide consultés ;
	* Cadre de résultats du programme
	* Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
	* Code de conduite signé par les évaluateurs
	* Cartographie du projet

**Annexe 2 : Documents de projet à examiner (la liste n’est pas exhaustive)**

* + Stratégie nationale de lutte contre les VBG
	+ Document de programme (il inclut le cadre des résultats et la théorie du changement de l’intervention)
	+ Rapports annuels
	+ Comptes rendus des comités des pilotages
	+ Comptes rendus des comités techniques
	+ Rapports des missions de suivi
	+ Plan de suivi évaluation
	+ Plan de travail annuel
	+ Informations financières
1. Dans les trois provinces de l’Est qui sont à leur dernière année de mise en œuvre. [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines> [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>, <http://www.uneval.org/document/detail/610>. [↑](#footnote-ref-3)